

## Le programme européen « Jeunesse en action » au défi de l'équité

### LE CAS DES JEUNES AVEC MOINS D'OPPORTUNITÉS

L'évaluation du programme européen « Jeunesse en action », réalisée en France par l'INJEP, montre que la participation des « jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO) aux projets de mobilité internationale reste encore faible. Si l'objectif visant une équité d'accès n'est pas atteint, l'étude montre en revanche que ces jeunes en difficulté tirent particulièrement avantage, en termes d'apprentissage, des projets de mobilité proposés au niveau européen.

**Francine Labadie**, coordinatrice de la Mission observation, évaluation ; cheffe de projet Observatoire de la jeunesse (INJEP).

**D**epuis la parution du *Livre blanc sur la jeunesse* (2001), l'Union européenne a fait de la mobilité internationale un instrument majeur pour favoriser tout à la fois le développement personnel, l'intégration sociale des jeunes et la citoyenneté européenne. La mobilité est en effet considérée comme un vecteur puissant d'apprentissage (« Learning by leav-ing ») (Mezirow, 2000 ; Kristensen, 2013).

Dans le champ de l'éducation non formelle, une stratégie dite « d'inclusion sociale »<sup>1</sup> est à l'œuvre ; elle vise principalement à permettre à tous les jeunes, sans condition de diplôme ou de statut, d'accéder à la mobilité. Dans cette perspective, l'Union européenne a défini dès 2000, dans le programme « Jeunesse », puis dans le programme « Jeunesse en action » (PEJA), une catégorie-cible prioritaire, les « jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO). Cette notion désigne des jeunes issus d'un milieu culturel, géographique ou socio-économique défavorisé ou en situation de handicap (cf encadré « Repères » ci-contre). L'instauration de cette catégorie-cible prioritaire répond par conséquent à une double préoccupation du point de vue de l'équité. En premier lieu, il s'agit d'assurer une équité d'accès ; le PEJA se doit d'atteindre ces jeunes désavantagés ; en

second lieu, le souci est de garantir une équité des résultats (Lenoir, 2012) par la prise en compte des conditions sociales contextuelles, et à travers la qualité des projets et des pédagogies différenciées : les bénéficiaires tirés par les JAMO aux plans des apprentissages doivent être équivalents à ceux de leurs pairs non désavantagés.

L'INJEP a conduit – comme membre du réseau européen RAY<sup>2</sup> – une évaluation des impacts du PEJA sur ses bénéficiaires<sup>3</sup> de 2012 à 2015. Or, en France et dans les autres

#### REPÈRES

#### Définition des « jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO)

Ce sont des jeunes désavantagés par rapport à leurs pairs parce qu'ils sont confrontés à un ou plusieurs facteurs d'exclusion et obstacles qui freinent leur accès à l'emploi, à l'éducation formelle et non formelle, à la mobilité transnationale, au processus démocratique et l'intégration dans la société.

Source : Guide du programme « Jeunesse en action ».

« L'instauration de la catégorie des « jeunes avec moins d'opportunités » (JAMO) répond à une double préoccupation en termes d'équité. »

pays membres du réseau RAY, il apparaît que les principaux bénéficiaires du PEJA sont des jeunes diplômés en bonne voie d'insertion. Le PEJA serait-il donc un programme « socialement sélectif » (Bouchaud, 2011), voire « élitiste », contrairement aux objectifs de départ ? Dans cette synthèse, l'équité effective du PEJA est appréhendée à travers deux questions distinctes. Dans quelle mesure le programme est-il accessible aux JAMO ? Qu'en est-il des « performances » d'apprentissage de ces jeunes, comparées à celles des jeunes sans difficulté ?

### *Un accès des jeunes défavorisés au PEJA plus faible en France qu'au niveau européen*

Selon les statistiques de l'Union européenne, en 2013, au niveau européen, 31 % des jeunes bénéficiaires du programme « Jeunesse en action » étaient des « jeunes avec moins d'opportunités »<sup>4</sup>. Qu'en est-il en France ? La mesure de l'accès effectif des JAMO au PEJA dans notre pays implique

d'abord de rappeler les caractéristiques de cette catégorie-cible. La définition officielle des JAMO, qui fait référence à différents obstacles rencontrés dans l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la mobilité et à la participation sociale et politique, renvoie à de multiples facteurs qui, souvent, se cumulent. Toutefois, on n'a pas seulement affaire à une catégorie multidimensionnelle ; c'est aussi une catégorie plastique variant selon les contextes socioculturels et socio-économiques nationaux, et enfin, une catégorie subjective, différant selon les individus et leurs situations en fonction de l'évaluation qu'ils font des obstacles rencontrés.

Du coup, ces caractéristiques en font une catégorie controversée. Pour les uns (Markovic, Garcia Lopez, Dzigurski, 2015)<sup>5</sup>, cette approche cherchant à concilier des états et des processus est « *probablement plus adaptée pour faire face à des circonstances mouvantes et à la diversité des trajectoires juvéniles* » ; pour les autres

(Bier, 2011, Bouchaud, 2011), il s'agit d'une catégorie « *floue, essentiellement pragmatique* » et « *stigmatisante* » dans les faits. Son appréciation relève *in fine* des agences nationales gérant le programme PEJA et place ces dernières dans un rôle d'« *experts sur autrui* » (Lima, 2013).

Les données recueillies dans l'une des enquêtes – dite enquête standard – relevant de l'évaluation menée par l'INJEP/RAY donnent la possibilité d'atténuer cette critique relative à la mollesse et au caractère subjectif de la catégorie en intégrant dans la définition des JAMO des critères objectifs sur leur situation réelle. On obtient ainsi, à travers le traitement des données, une catégorie JAMO « *consolidée* » croisant des dimensions objectives et subjectives de la situation des jeunes (encadré « Méthode », ci-contre).

Sur les 663 bénéficiaires français ayant répondu à l'enquête, 106 jeunes, soit 16 %, peuvent être considérés comme des JAMO au regard de l'exploitation des données réalisée. On est loin de la proportion affichée au niveau européen, qui est double (31 %) ; de même ce taux est de dix points inférieur à celui présenté dans les statistiques de l'Agence française du programme européen « Jeunesse en action » – aujourd'hui Erasmus+ Jeunesse & Sport – (26 %) qui reposent sur les seules déclarations des porteurs de projet.

En 2014, sur la base de ces travaux, le réseau RAY a décidé d'analyser les données recueillies dans les 20 pays membres du réseau auprès d'un échantillon de 15 000 bénéficiaires. Du fait de l'hétérogénéité des contextes, une syntaxe plus restrictive fut conçue pour construire la catégorie JAMO consolidée, qui se différencie par la prise en compte d'une variable supplémentaire relative au sentiment de discrimination, d'une part, et par l'existence d'au moins trois facteurs d'exclusion objectifs ou subjectifs, d'autre part. Cette analyse établit la proportion de JAMO à 19 % de l'échantillon<sup>6</sup>.

Ces résultats européens relativisent par conséquent le taux de 16 % de JAMO en France, mais montrent globalement que le PEJA reste socialement sélectif et encore trop peu efficace en ce qui concerne l'accès de cette catégorie de jeunes au programme. L'enjeu de l'accès des JAMO à un programme

## MÉTHODE

### La construction de la catégorie JAMO consolidée dans le traitement de l'enquête

#### Population retenue pour l'analyse

Pour cette analyse, seuls les bénéficiaires français ont été retenus compte tenu de la variabilité de la catégorie JAMO d'un pays à l'autre, soit 663 jeunes sur un échantillon total de 1 368 bénéficiaires ayant répondu au questionnaire de l'enquête standard.

#### Items du questionnaire

33 items du questionnaire de l'enquête standard administrée de février 2012 à novembre 2014 permettent de caractériser les jeunes comme des JAMO. Les items peuvent être classés en :

- items **subjectifs** (24 modalités liées à des questions comme : « *Par rapport aux autres jeunes de votre pays, pensez-vous que vous recevez ce à quoi vous avez droit ?* », « *Êtes-vous confronté à des obstacles dans votre accès à l'éducation, l'emploi, la participation, la mobilité ? Si oui, quels types d'obstacles* », « *Appartenez-vous à une minorité culturelle, ethnique, religieuse, linguistique dans votre pays ?*, etc. ») ;
- indicateurs **objectifs** (9 variables comme le niveau d'études le plus élevé, le niveau d'études le plus élevé des deux parents, les langues parlées à la maison ; le lieu d'habitation ; la situation statutaire au moment du projet...).

#### Méthode de construction de la catégorie JAMO dans le traitement des données

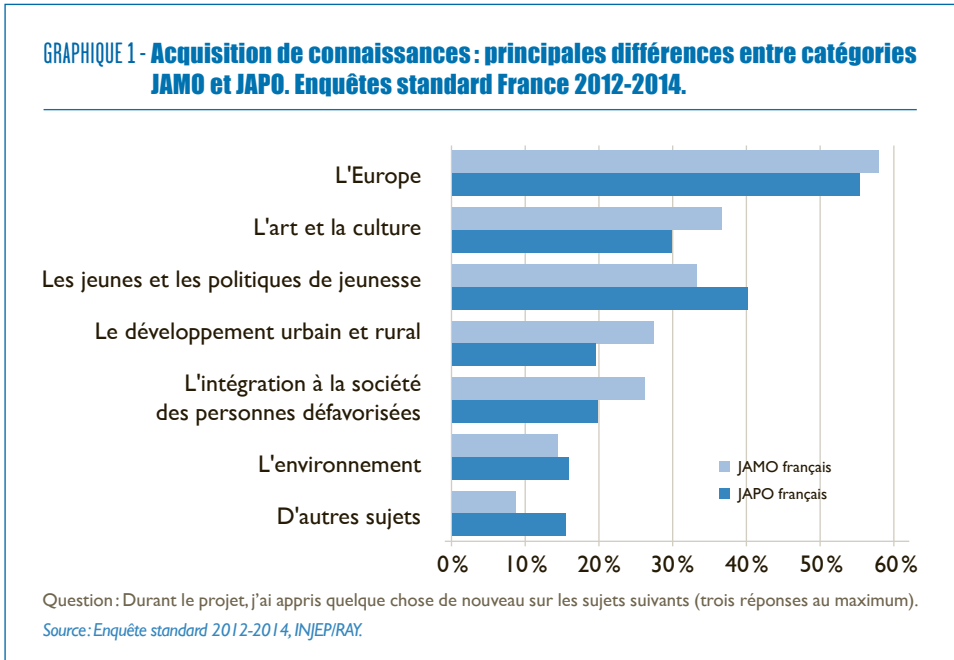
Construction de trois sous-groupes de facteurs d'exclusion **objectifs et subjectifs** à partir des trois champs principaux donnant lieu à des difficultés d'accès : éducation (sous-groupe 1), territoire de vie (sous-groupe 2), origine sociale (sous-groupe 3). Construction d'une catégorie JAMO consolidée : est JAMO celui qui cumule au moins deux facteurs (objectif et subjectif) constitutifs de difficultés d'accès dans un ou plusieurs champs.

de mobilité dans un cadre non formel reste totalement d'actualité. L'intérêt d'une catégorie JAMO consolidée ne se limite pas à la seule mesure de l'accès effectif de ces jeunes au PEJA. En créant une catégorie antithétique sur les mêmes bases (les «jeunes avec plus d'opportunités» [JAPO]), une autre approche du caractère équitable du programme est possible.

*Mais des performances d'apprentissage supérieures*

Si la mobilité internationale est un vecteur d'apprentissage, il importe non seulement d'appréhender en quoi celui-ci consiste, mais aussi de savoir qui bénéficie le plus de ces apprentissages. Dans le cadre de cette synthèse, il s'agit alors de comparer les «performances» d'apprentissage des JAMO et celles des JAPO. Est-on en présence d'inégalités sur ce plan? Si oui, comment se caractérisent-elles? Dans le champ de l'éducation formelle, les inégalités de réussite scolaire sont très bien documentées (Duru-Bellat, Dubet, Rochex, Beaud, etc.). Les derniers résultats de PISA<sup>7</sup> montrent par ailleurs qu'en France les écarts se creusent entre les plus performants et les moins performants en ce qui concerne les mathématiques et la lecture. En revanche, en ce qui concerne l'éducation non formelle, peu de travaux existent sur cet aspect. Constate-t-on aussi un «effet Matthieu» (Merton, 1958), à savoir que les plus favorisés tireraient plus de bénéfices de ces apprentissages non formels? Le corpus de données recueillies dans l'enquête standard donne l'opportunité de combler ce manque de connaissances et de tester cette hypothèse.

Ces apprentissages sont déclinés dans le questionnaire de l'enquête standard en termes de connaissances (savoirs), attitudes (savoir-être) et compétences (savoir-faire). Les réponses reposent sur les déclarations des jeunes et relèvent donc de l'auto-évaluation. D'aucuns objecteront qu'il y a risque d'une certaine surévaluation, liée au sens que revêtent pour ces jeunes les expériences de mobilité dans leur parcours. Pour minorer cet effet de sur-appréciation, et en l'absence de groupe témoin dans cette évaluation, les déclarations des JAMO ont été confrontées aux réponses des respon-



sables de projets aux mêmes questions sur les apprentissages des jeunes.

Sur le registre des connaissances acquises, il est intéressant de noter que le PEJA bénéficie plus aux JAMO qu'aux JAPO, à l'exception des savoirs sur les jeunes et les politiques de jeunesse, et des questions environnementales. Des écarts significatifs de l'ordre de six à huit points sont parfois observés entre les deux catégories de bénéficiaires (graphique 1).

Les principales connaissances déclarées acquises portent sur l'Europe, les jeunes et les politiques de jeunesse, l'art et la culture (données agrégées 2012-2014). L'art et la culture ainsi que l'intégration sociale des personnes défavorisées et le développement urbain et rural comptent parmi les connaissances les plus développées par les JAMO, comme s'ils étaient particulièrement sensibles aux questions liées à leur cadre de vie et à leur situation sociale.

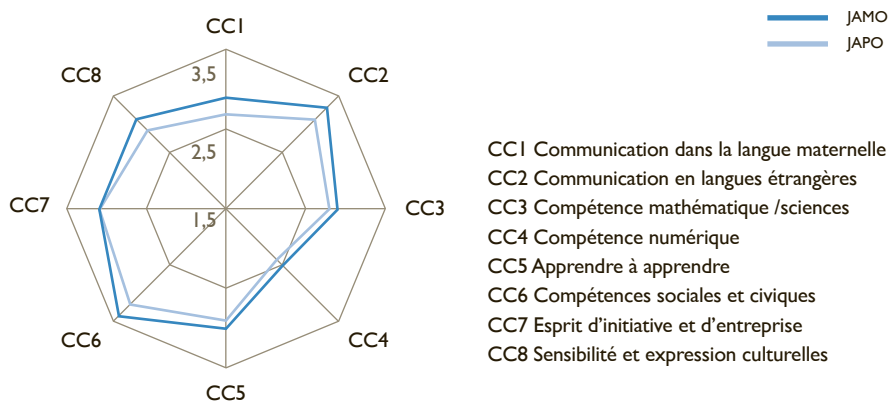
S'agissant des savoir-être, qui sont pourtant souvent présentés comme des acquisitions majeures pour des jeunes désavantagés, les différences sont nettement moins marquées, notamment en ce qui concerne la prise d'autonomie et la capacité à faire face à des situations nouvelles. La confiance en soi et une meilleure connaissance de soi sont cependant davantage mises en avant par les JAMO.

Mais le registre d'apprentissage le plus intéressant à observer est celui des compétences acquises. Le question-

naire se réfère aux 8 compétences-clés pour l'éducation tout au long de la vie, définies au niveau européen. Il décline celles-ci sous forme de savoir-faire. Un score est calculé pour chaque compétence à partir de l'échelle de réponses proposée, soit de 1 à 4, de «pas du tout» à «totalelement». Plus le score est élevé, plus l'affirmation d'acquisition d'une compétence est forte.

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser *a priori*, les JAMO se distinguent par des scores d'acquisition plus élevés que les JAPO sur les huit compétences-clés (graphique 2, page 4). En d'autres termes, ils déclarent bénéficier nettement plus des apprentissages. Ce résultat est d'autant plus marquant que les appréciations des responsables de projets convergent complètement vers celles des JAMO, tant pour l'intensité que pour la nature des compétences acquises. Les acquisitions les plus importantes chez les JAMO concernent des compétences transversales plus que des compétences cognitives; ainsi le score est plus élevé que la moyenne de l'indicateur (2,9) pour les compétences «Communication en Langues étrangères» (CC2), «Apprendre à apprendre» (CC5), «Compétences sociales et civiques» (CC6), «Esprit d'initiative et d'entreprise» (CC7), «Sensibilité et expression culturelles» (CC8). En revanche, il est plus faible concernant la compétence numérique (CC4).

GRAPHIQUE 2 - Les compétences-clés acquises durant l'expérience de mobilité, par catégorie JAMO/JAPO. Enquêtes standard France 2012-2014.



Source: Enquête standard 2012-2014, INJEP/RAY.

Enfin, la capacité d'apprendre à apprendre est remarquable ; elle souligne l'existence d'une dynamique d'apprentissage pour l'avenir. On peut conclure par conséquent que les « jeunes avec moins d'opportunités » paraissent bénéficier davantage du PEJA en termes d'apprentissage. Ces résultats nationaux ont aussi été comparés aux traitements réalisés selon les mêmes modalités au niveau

européen sur un échantillon plus important. Là encore il est démontré que les « jeunes avec moins d'opportunités » gagnent davantage en compétences, même si la nature de celles-ci diffère légèrement.

Au final, le bilan du PEJA en termes d'équité est ambivalent : il est (encore) faible du point de vue de l'accès des « jeunes avec moins d'opportunités », ce qui est d'autant plus dommage au

regard des bénéfices importants tirés par ces derniers en termes d'apprentissage. Ces résultats invitent à prolonger les analyses en se penchant, d'une part, sur les conditions d'accès à la mobilité internationale pour ces jeunes, en particulier sur les freins à l'accès résultant des représentations et des logiques d'action des professionnels et structures de jeunesse ; d'autre part, sur les formes d'accompagnement et les processus d'apprentissage<sup>8</sup>.

1. <https://www.salto-youth.net/downloads/4-17-3103/InclusionAndDiversityStrategy.pdf>
2. Site du réseau Ray : [www.researchyouth.net](http://www.researchyouth.net)
3. Cf. s'agissant des premiers résultats : Dirani A., Labadie F., « Gagner en compétences grâce au programme européen "Jeunesse en action" », INJEP, *Jeunes : études et synthèses* n°15, septembre 2013. Le rapport final de cette évaluation sera publié en 2016 dans la collection des rapports d'étude, téléchargeables sur le site de l'INJEP.
4. Rapport de la Commission européenne « Le programme Jeunes en action en 2013 » : <http://goo.gl/tV69RX>
5. Rapport « Trouver sa place dans une Europe moderne. Youth Partnership » : <https://goo.gl/Qa1z0i>
6. Geudens T., Hagleitner W., Labadie F. et Stevens F., « International projects benefit most those with fewer opportunities » : <https://www.salto-youth.net/downloads/4-17-3230/ImpactOfMobilityOnYPFO.pdf>
7. OCDE, principaux résultats de l'enquête PISA 2012, 2014.
8. Labadie F., Talleu C., « Partir à l'étranger pour s'en sortir. Une expérience capacitante encore peu soutenue institutionnellement », in Devlin M. et alii (dir.), *Learning mobility*, Youth Knowledge Book, Council of Europe Publishing, 2016 (à paraître).

## SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

- Bier B., « L'accompagnement des JAMO : clarifier les notions, penser l'action », in Lesaunier B., Gavarini L. (dir.), *L'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités. L'exemple du programme Envie d'agir*, INJEP, coll. « Les Cahiers de l'action », n° 33, Paris, 2011.
- Bouchaud N., *Les obstacles à l'accès des jeunes au service volontaire européen*, rapport d'étude, INJEP, 2011/13, [http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/Bouchaud\\_DEF.pdf](http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/Bouchaud_DEF.pdf)
- Carel S., Deloye F., Mazoin A., *La mobilité internationale des jeunes avec moins d'opportunités. Retour d'expérience*, Bref 293, CEREQ, 2011.
- « EACEA, Youth social exclusion and lessons from youth work. Evidence from literature and surveys », European commission, 2013 : [http://eacea.ec.europa.eu/youth/tools/documents/social\\_exclusion\\_and\\_youth\\_work.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/youth/tools/documents/social_exclusion_and_youth_work.pdf)
- Kristensen S., « Mobility as a pedagogical tool for young people with fewer opportunities », in Friesenhahn G., Schild H. J., Wicke H. G., Balogh J., *Learning mobility and non-formal learning in European contexts. Policies, approaches and examples*, Youth Knowledge Book, Council of Europe Publishing, 2013.
- Lenoir Y., « Éducation scolaire, performance et équité sociale : des relations problématiques », *Linguarum Arena*, 3, 2012.
- Mezirow J., *Learning as transformation: critical perspectives on a theory in progress*, Jossey Bass, 2000.

*Jeunes : études et synthèses* figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : [www.injep.fr](http://www.injep.fr) (rubrique « Publications »)



### BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95 av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

- 5 numéros : 20 euros     10 numéros : 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

Activité : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

- Oui  Non

Signature :

#### Directrice de la publication

par intérim : Francine Labadie

**Conseillers scientifiques :**

Francine Labadie, Laurent Lardeux

**Rédacteur en chef :**

Roch Sonnet

**Rédactrice du numéro :**

Francine Labadie

**Correction :**

Sabrina Bendersky

**Mise en page :**

Catherine Hossard

**Impression :**

Centr'imprim – Issoudun

ISSN : 21 12-3985



Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la jeunesse